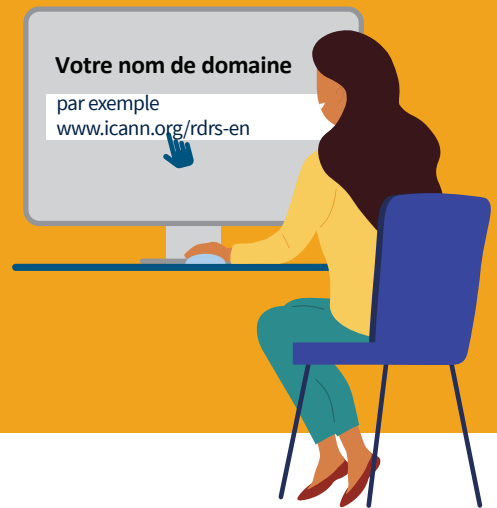


PROCHAINEMENT

Nouveau service de demande d'accès à des données d'enregistrement de gTLD non publiques



À propos du service de demande d'accès à des données d'enregistrement

Le service de demande d'accès à des données d'enregistrement est un service gratuit conçu afin de traiter des demandes d'accès à des données d'enregistrement non publiques liées à des domaines génériques de premier niveau (gTLD).

En vertu de lois relatives à la protection des données personnelles, de nombreux bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN sont désormais tenus d'expurger certaines données personnelles des dossiers publics. Le service de demande d'accès à des données d'enregistrement met en relation des individus ou des organisations (les demandeurs) ayant besoin d'accéder à des données d'enregistrement non publiques avec les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN concernés par les noms de domaine gTLD qui participent au service.

Faciliter les demandes d'accès à des données d'enregistrement de gTLD non publiques

- ✓ Un guichet unique, gratuit et global permettant de présenter des demandes d'accès à des données d'enregistrement auprès de bureaux d'enregistrement participant au service à travers le monde.
- ✓ Dépôt dans un seul endroit centralisé de documents importants, tels que des justificatifs d'identité, des décisions de justice, des affidavits et des citations à comparaître, dont les bureaux d'enregistrement auront besoin pour examiner les demandes.
- ✓ Signalement de demandes devant être traitées en priorité par les bureaux d'enregistrement.

Avantages du service de demande d'accès à des données d'enregistrement

Le service de demande d'accès à des données d'enregistrement présente plusieurs avantages pour différents groupes, notamment pour ceux qui ont besoin d'un accès rapide aux données d'enregistrement des noms de domaine pour lutter contre les abus et suivre les activités malveillantes en ligne. Le nouveau service introduit un format normalisé plus uniforme pour le traitement de ces demandes uniques.

L'un des principaux avantages est la simplification du processus de demande, grâce à une identification facilitée des bureaux d'enregistrement concernés et des informations nécessaires pour soumettre et traiter les demandes de divulgation dans les meilleurs délais. Au lieu de remplir avec différents types d'informations de multiples formulaires gérés par les différents bureaux d'enregistrement, les demandeurs n'auront qu'à remplir un seul formulaire normalisé par l'intermédiaire de ce service.

Les demandeurs n'auront plus à chercher le bureau d'enregistrement devant être contacté ; le service s'en occupera pour eux. Le service fournit également une plate-forme centralisée où les demandeurs peuvent aisément accéder aux demandes en cours et passées. Ils pourront créer de nouvelles demandes, développer des modèles de demande à des fins d'utilisation future et, si nécessaire, annuler des demandes.

Enfin, le service proposera de précieuses informations sur les demandes d'accès à des données d'enregistrement de gTLD non publiques et l'utilisation globale de ce type de service. Ces informations serviront à éclairer la communauté et le Conseil d'administration de l'ICANN dans leurs décisions concernant les prochaines étapes des recommandations de politiques de consensus relatives à un système normalisé d'accès et de divulgation.

Qui utilisera le service de demande d'accès à des données d'enregistrement ?



Le service est destiné aux individus et aux entités ayant un intérêt légitime à accéder à des données d'enregistrement de gTLD non publiques. Sont notamment concernés :

Le lancement du service est prévu pour novembre 2023

Pour savoir comment y participer, rendez-vous sur : www.icann.org/rdrs-en

twitter.com/icann

facebook.com/icannorg

linkedin.com/company/icann

youtube.com/user/icannnews

flickr.com/photos/icann

instagram.com/icannorg